



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**REUNION DU CCE
des 29 et 30 septembre 2016
LA CGT VOUS INFORME**

LE CCE CONTRE ATTAQUE

**Une majorité des élus du CCE ont mandaté leur secrétaire (CGT) pour ester en justice ou interpeler l'inspection du travail d'Evry.
Les élus du second collège cassent l'intersyndicale**

4 résolutions votées par les élus du premier collège (employés) afin d'en finir avec le mépris de la direction, pour obtenir l'ensemble des documents et réponses dus, que ce soit sur le PSE ou sur les consultations légales.

- ✓ **Dénonciation du manque de documents fournis à l'expert** et report de l'avis sur la stratégie à trois ans
- ✓ **Nomination du secrétaire pour ester en justice** si l'expert ne reçoit pas l'ensemble des documents nécessaires pour sa mission sur la partie sociale.
- ✓ Saisine de l'inspection du travail pour une **entrave au CCE sur des délestages** mis en place avant consultation ayant entraîné un refus d'avis logique de la majorité du CCE.
- ✓ **Saisine de l'inspection du travail pour connaître sa position sur l'obligation faite aux salariés de Mellac** d'aller travailler sur une autre base du fait de la fermeture de leur base 15 mois avant la date prévue du fait du rachat du bâtiment par une autre société et report de l'avis suite à la position de celle-ci.
Ces résolutions ont été votées par la majorité des élus (sauf la dernière où deux élus du premier collège « ont craqué » face à l'ignoble pression de la direction), **les 2 élus du collège maîtrise et cadres ont rendu, seuls, tous les avis.**

Pour rappel, **le CCE n'a pas de budget de fonctionnement** contrairement aux CE locaux et **doit donc s'en remettre à la réversion d'une partie du 0.2 % de fonctionnement** des CE. Vu que tout se décide au niveau national, il est extrêmement important que le CCE ait un budget lui permettant de mener des actions donc tous les CE doivent participer en fonction de leur budget

V-MAX

Imbroglie total sur le projet V-MAX où l'on annonce une réduction des livraisons voire un arrêt pur et simple sur certaines bases, mais sans remise en cause du projet. Pourtant **la direction finit par lâcher qu'elle ne rachètera plus de V-max**, laissant donc se tarir la ressource... Ce qui sera rapide vu le taux de casse incroyable constaté sur ce produit de très mauvaise qualité. Il est invraisemblable de constater le niveau d'impréparation de ce projet décidé sur un coin de table à la va-vite dans le but de réduire le cout transport de ... 20 %, taux évidemment jamais atteint qui nous fera perdre l'intéressement 2015... Et peut-être aussi 2016.

INTERESSEMENT

Avec le peu de documents que la direction a consenti à envoyer aux élus du CCE, force est de constater qu'à la sortie de la saison, **les résultats ne sont pas bons du tout**. Le cout colis national intéressement n'est que partiellement atteint (alors que le cout colis global est bon) et bien peu d'établissements déclenchent leurs critères locaux imposés. Les bases annoncées en PTL sont décalées (à cause des départs anticipés) ; les nouvelles bases mixtes sont loin de leurs objectifs et les bases saisonnières n'atteignent bien évidemment par des critères sociaux décidés au national identiques pour tous sans tenir compte des variations de volumes bien souvent imprévisibles. Et ce ne sont pas les délestages sauvages de la fin d'année qui vont arranger les choses, notamment les 1.2 millions externalisés d'Avermes vers Montbartier...

La CGT a rappelé que seul un 14^{ème} mois à la place de l'intéressement serait juste pour les salariés et se félicite toujours de n'avoir pas signé cet accord qui ne sert décidément que la direction.

Plan de Transformation Logistique

Ce qui est remonté par les élus des bases actuellement en PTL n'est pas fait pour rassurer sur les difficultés auxquelles seront confrontées les prochaines bases. Enormément de contraintes pour obtenir les rendez-vous avec le cabinet de reclassement, les financements des formations, les créations d'entreprise, etc... La vérité est que **la direction privilégie ses volumes à passer et donc fait tout pour que les salariés ne partent pas trop vite** en départ volontaire. Les décalages entre l'ouverture du frais et du sec sur les futures bases mixtes automatisées compliquent également le reclassement, des salariés pouvant déménager sur la nouvelle base et s'en trouver chassés à l'arrivée des salariés de la base sec. Un autre problème va se poser quand les effectifs cibles des nouvelles bases seront atteints et que la direction refusera tout départ anticipé. Grosse crainte également du CCE sur le démarrage des bases automatisées, process totalement inconnu chez Intermarché où la direction ne prévoit que deux mois de double activité avant la fermeture totale de l'ancienne base, là où la concurrence met parfois un an pour stabiliser l'activité...

Mais il est bien connu qu'on est les meilleurs chez Intermarché. Il suffit de gérer le dossier automatisé aussi bien que celui des V-MAX.

LOL....

